



A R R E T E

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER
A ROYAN**

HT/ET
A SG N° 10/0621

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Considérant que la SARL ADS NEPTUNE, représentée par son gérant Monsieur LEFRANC Didier, est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes sous le numéro 401 917 125 (Code APE 553 A),

Considérant que la SARL ADS NEPTUNE a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La SARL ADS NEPTUNE est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit des n° 35 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : Bar – Brasserie – Restaurant étant précisé que l'exploitation d'un débit de boissons sur cette terrasse est exclue des présentes.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 1^{er} Juin 2010 pour se terminer le 31 Mai 2011 moyennant une redevance de 4.647,42 € ainsi calculée : 125,20 €/m².

Le montant de la redevance sera payé au plus tard le 15 Juillet et le 16 Août en deux termes égaux

ARTICLE 3 : Toute demande de renouvellement devra être formulée deux mois avant le terme de la présente autorisation.

MISE EN LIGNE LE 28-03-2023

ARTICLE 4 : La SARL ADS NEPTUNE, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont elle a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

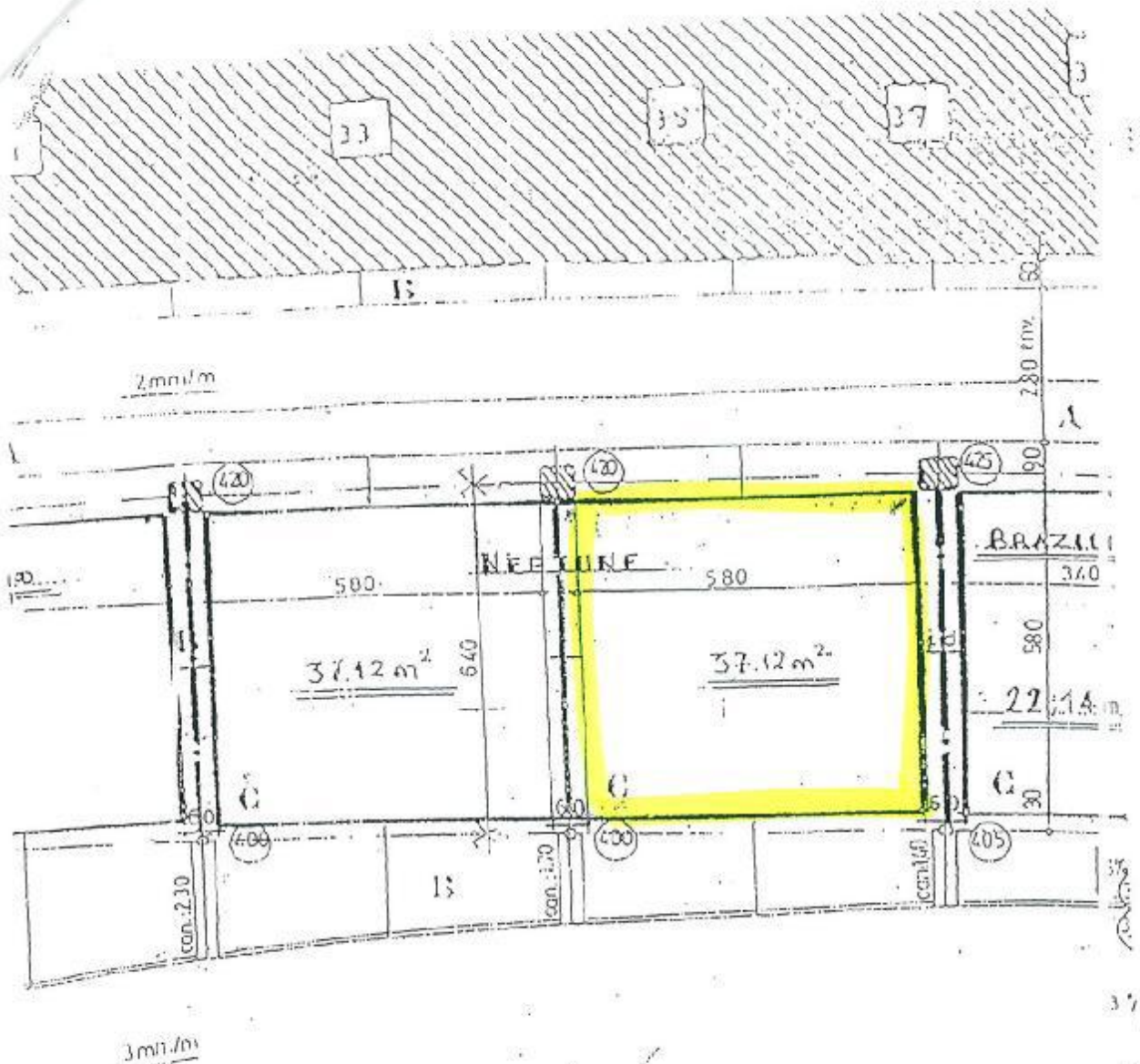
Fait à ROYAN,
Le 5 août 2010
Pour la Ville de Royan,

Lu et Approuvé,
Pour la SARL ADS NEPTUNE,
Didier LEFRANC

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 6 août 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD

MISE EN LIGNE LE 28-03-2023



DU - PROJET